

# Parc national des Pyrénées

## Orientation 17: Maintenir les exploitations agricoles des vallées et la qualité des prairies naturelles

[...]

### MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CETTE ORIENTATION

#### • MESURES DE SOUTIEN A L'ACTIVITE

- Développer l'accueil et l'installation des agriculteurs et bergers dans les vallées ;
- Favoriser le salariat et la transmission des terres dans les exploitations agricoles, notamment par les groupements d'employeurs ;
- Développer une mécanisation spécifique et adaptée aux exploitations de montagne ;
- Favoriser la création et la rénovation des bâtiments d'élevage (localisation, matériaux, énergie, effluents, insertion paysagère...);
- Développer l'autonomie fourragère par le maintien et la restauration des prairies en complémentarité avec la plaine ;
- Mettre en place des actions spécifiques permettant la réduction des charges (carburants, produits sanitaires, énergie...).

#### • MESURE DE QUALIFICATION

- Développer la certification environnementale (haute valeur environnementale, haute valeur naturelle) et la mise en oeuvre des aides publiques en faveur de l'agri-environnement (mesures agri-environnementales territorialisées, PHAE ou mesures qui leur succéderont).

#### • MESURES DE VALORISATION

- Créer de la valeur ajoutée sur les exploitations en développant des produits finis de qualité, les circuits courts et/ou de proximité (magasin de terroir, vente directe, marchés, abattoirs, lieux de transformation, agri-tourisme ...) et les filières complémentaires (maraîchage, petits fruits, arboriculture, laine...);
- Valoriser les races animales et les variétés végétales locales.

#### Contribution attendue des communes

- Encourager l'installation de nouveaux agriculteurs.

#### Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

# Parc national des Pyrénées

- Favorise la mise en place de partenariats techniques et financiers pour la réalisation de ces actions ;
- Permet l'émergence de projets de territoire pour les mesures agri-environnementales ou les mesures de la prochaine génération ;
- Apporte les éléments de connaissance pour la prise en compte des enjeux environnementaux.

## Principaux autres partenaires à mobiliser

Collectivités territoriales, chambres d'agriculture, DDT, DDTM, lycées agricoles, associations d'agriculteurs, ADEME, associations de protection de la nature, Commissariat de massif des Pyrénées, Mission agro-alimentaire pyrénéenne, Agence de l'eau Adour Garonne, CBNPMP...

Page 115 de la Charte PNP

Référence ID de l'article : #2324

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-04-14 10:19